



**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL
MUNICIPAL
DU 23 DECEMBRE 2019**

Présents : MM. LORTON Nicolas. KLEINGAERTNER Robert. TRAMOY Jean-Louis. PICHARD Bruno. Mmes LAUTISSIER Nicole. RAVIER Béatrice. SEURRE Fabienne. COLLIER Madeleine. LELIEVRE Nathalie. GERMAIN Yvonne.

Absents excusés :

M. MATHIAS Jean-Marc qui a donné procuration à M. KLEINGAERTNER Robert.

Mme DESCOURS Céline qui a donné procuration à Mme LELIEVRE Nathalie.

Mme COGNARD Véronique.

M. DEMORTIERE Christophe qui a donné procuration à M LORTON Nicolas

Absents :

Mmes PALLOT Annie. JAFFRE Agnès. M PALLOT Jean-Paul. M. DEMORTIERE

André. M. BERLAND Stéphane.

M TRAMOY Jean-Louis est nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 10h00.

ORDRE DU JOUR

1 – APPROBATION PV DE LA REUNION PRECEDENTE

2- TARIFS 2020

3 – TRAVAUX EN REGIE

4 – OUVERTURE CREDIT AVANT VOTE DES BP 2020

5 – DECISIONS MODIFICATIVES BP COMMUNE

6 – ADMISSIONS EN NON VALEUR SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

7 – APPEL A PROJETS TERRITOIRES 2020

8 – DETR 2020

9 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE TRANSFERT DE LA HALTE FLUVIALE A LA CCLGC

10 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE TRANSFERT D'UN TERRAIN POUR LA MISE AUX NORMES DE LA DECHETTERIE A LA CCLGC

11 – PARTICIPATION FRAIS DE FOURNITURES ET ACTIVITES PERISCOLAIRES COLLEGE DE GUEUGNON

12 – PROPOSITION ACHAT TERRAIN CROIX ROUGE

13 – ACQUISITION TERRAIN DIGOINE

14 - AMORTISSEMENT SUBVENTION TRAVAUX D'EQUIPEMENT

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS

- DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

– INFORMATIONS DIVERSES



**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL
MUNICIPAL
DU 23 DECEMBRE 2019**

1 – APPROBATION PV DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la réunion du 18 novembre 2019 dont une copie a été adressée à chaque conseiller en même temps que la convocation à la réunion de ce jour.

Le procès-verbal de la réunion du 18 novembre 2019 est approuvé par 13 voix POUR.

Le registre des délibérations est mis à la disposition de chaque conseiller pour signature

2- TARIFS 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil pour l'année 2020 :

➤ de fixer le tarif de location de la salle ESPACE pour les locataires extérieurs à la Commune qui passerait :

- de 320 € à 370 € pour la location du WE
- de 140 € à 190 € pour la location d'une journée (Mardi – Mercredi – jeudi)

➤ de formaliser le mode de facturation des diverses fournitures utilisées dans le cadre des travaux sur le réseau assainissement, il est proposé au Conseil d'accepter, comme pour le service des eaux, les répercussions au prix coûtant TTC des divers accessoires (raccords, tés, coudes, vannes, tuyaux...) assumés par la Commune auprès des fournisseurs de ceux-ci sur la base des factures reçues.

➤ de préciser, qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, le budget de l'assainissement étant soumis à TVA, que tous les tarifs fixés pour ce service sont hors taxe et qu'il y a lieu d'ajouter lors de la facturation le taux de TVA en vigueur.

➤ de créer un tarif dans le cadre du déplacement du personnel non justifié. En effet trop souvent le personnel est sollicité pour des dépannages qui ne concernent pas les services communaux. Monsieur le Maire propose de pratiquer le même tarif que pour les travaux à savoir 3 fois le taux horaire du SMIC.

➤ de ne pas modifier les autres tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte ces propositions qui seront effectives au 1^{er} janvier 2020.



**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL
MUNICIPAL
DU 23 DECEMBRE 2019**

3 – TRAVAUX EN REGIE

3-1 TRAVAUX EN REGIE BUDGET COMMUNE :

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il est possible de décider du transfert de dépenses de fonctionnement réalisées en régie, en fin d'exercice en investissement, ce qui permet une récupération de la TVA sur ces dépenses et d'augmenter la valeur du bien.

Peuvent être transférés : 11 744.03 € pour travaux salle de sports, 9344.85 € pour travaux sur trottoirs la rive, 4722.76 € matériels divers nécessaires à la mise aux normes en matière d'accessibilité pour divers bâtiments (mairie, bibliothèque, salle polyvalente, etc...) soit un total général de 25 811.64 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 13 voix POUR d'accepter les transferts proposés et de modifier les crédits comme suit :

SECTION EXPLOITATION RECETTES : C/722/042 : + 25 830 €
SECTION EXPLOITATION DEPENSES : C/023 : +25 830 €
SECTION INVESTISSEMENT RECETTES : C/ 021 : +25 830 €
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES : C/2116 /040 : 134 €
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES : C/2138/040 : 300€
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES : C/2152/040 : 9 345 €
SECTION INVESSTIEMENT DEPENSES : C/21318/040 : 14 238 €
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES : C/21312/040 : 335 €
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES : C/21311/040 : 285 €
SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES : C/2113/040 : 1 193 €

4 – 2 TRAVAUX EN REGIE BUDGET DU SERVICE DES EAUX

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il est possible de décider du transfert de dépenses de fonctionnement réalisées en régie, en fin d'exercice en investissement, ce qui permet une récupération de la TVA sur ces dépenses.

Peuvent être transférés pour 2019 : 2 380.41 € concernant des travaux sur conduite eau aux lieudits « Les Balais, Les Coudnots »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, par 13 voix POUR, les transferts proposés et de modifier les crédits comme suit :

Section d'exploitation recettes C/722/042 : + 2400 €
Section d'exploitation dépenses : C/023 + 2 400 €
Section d'investissement recettes : C/021 : + 2400€
Section d'investissement dépenses : C/21531 /040 : + 2400 €

4 – OUVERTURE CREDIT AVANT VOTE DES BP 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'avant l'établissement du BP en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des



**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL
MUNICIPAL
DU 23 DECEMBRE 2019**

crédits inscrits au budget 2019. Chacun doit comprendre que cette autorisation est absolument nécessaire pour pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente

1- BUDGET SERVICE DES EAUX

Il est proposé :

- 25 000 € au C/21 immobilisations corporelles (réseaux, matériels)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix POUR accepte.

2 - BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT

Il est proposé :

- 15 000 € au C/21 immobilisations corporelles (réseaux, matériels)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix POUR accepte.

3 - BUDGET COMMUNE

Il est proposé :

- à l'opération d'équipement n° 601 acquisition matériel : 35 000 €
- à l'opération d'équipement n° 602 réparation bâtiment communal : 16 000 €
- à l'opération d'équipement n°191 bâtiment de santé : 10 000 €
- à l'opération d'équipement 151 aménagements divers : 16 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix POUR accepte.

5 – DECISIONS MODIFICATIVES BP COMMUNE

Monsieur le Maire, informe le Conseil qu'il convient de modifier les crédits votés au BP 2019 de la commune en vue des différentes transactions en cours sur différents terrains à savoir :

INVESTISSEMENT :

P 602 REPARATION BAT COMMUNAUX C/21318	:	- 4 000.00 €
C /2111 TERRAINS NUS	:	+ 4 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces modifications.

6 – ADMISSIONS EN NON VALEUR SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables, pour la période 2010 à 2018, établie par Monsieur le Percepteur qui concerne 9 foyers au service de l'assainissement pour un montant de 3 516.29 € et 8 foyers au service de l'eau pour un montant de 3 056.23 €. Monsieur le Maire rappelle au Conseil



**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL
MUNICIPAL
DU 23 DECEMBRE 2019**

que les sommes admises en non-valeur restent automatiquement récupérables par les services du Trésor Public lorsque la situation des intéressés vient à changer.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'admettre qu'une seule partie des créances en non-valeur car pour certains les sommes vont pouvoir être réglées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, propose d'admettre en non-valeur :

- la somme de 1434.13 € pour le service de l'assainissement et qui concerne 1 foyer
- la somme de 1 227.12 € pour le service de l'eau et qui concerne 1 foyer

7 – APPEL A PROJETS TERRITOIRES 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a déposé un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'Appel à Projets Territoires 2020 pour les travaux d'entretien de voirie au lotissement « Les Charmilles ». Pour finaliser ce dossier, le Conseil Départemental demande que la commune lui fasse parvenir la délibération du Conseil Municipal. Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir valider ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une subvention du Département dans le cadre de l'Appel à Projets Territoires 2020 et s'engage à réaliser ces travaux avant la fin de l'année 2020.

8 – DETR 2020

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet de travaux de rénovation à la salle polyvalente ce qui permettra une réduction de la consommation d'énergie.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DETR 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de rénovation de la salle polyvalente
- sollicite l'attribution d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

9 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE TRANSFERT DE LA HALTE FLUVIALE A LA CCLGC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que dans le cadre de l'harmonisation des compétences de la Communauté de Communes le Grand Charolais, le conseil communautaire a approuvé la compétence « mise en valeur de la voie d'eau par la gestion et/ou la création des équipements portuaires et nautiques sur les canaux » et que de ce fait la halte nautique de PALINGES est transférée à la CCLGC. Après lecture du procès-verbal de transfert, approuvé



**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL
MUNICIPAL
DU 23 DECEMBRE 2019**

par la CCLGC en son conseil communautaire du 18 décembre dernier, celui-ci est soumis à l'approbation du Conseil Municipal de PALINGES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le procès-verbal de transfert de la halte nautique de PALINGES à la CCLGC
- autorise Monsieur le Maire, à signer le procès-verbal de transfert et tous documents se rapportant à ce dossier.

10 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE TRANSFERT D'UN TERRAIN POUR LA MISE AUX NORMES DE LA DECHETTERIE A LA CCLGC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 09 avril 2019 par laquelle il acceptait la mise à disposition de terrain pour la mise aux normes de la déchetterie.

Après lecture du procès-verbal de transfert approuvé par la CCLGC en son conseil communautaire du 18 décembre dernier, celui-ci est soumis à l'approbation du Conseil Municipal de PALINGES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le procès-verbal de transfert du terrain de la déchetterie de PALINGES à la CCLGC
- autorise Monsieur le Maire, à signer le procès-verbal de transfert et tous documents se rapportant à ce dossier.

11 – PARTICIPATION FRAIS DE FOURNITURES ET ACTIVITES PERISCOLAIRES COLLEGE DE GUEUGNON

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier de la Communauté de Communes Entre Arroux, Loire et Somme par lequel est demandé à la commune de PALINGES une participation de 20 €/élève aux frais de fournitures et activités périscolaires pour quatre élèves Palingeois fréquentant le Collège Jorge Semprun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la participation demandée soit la somme de 80 €

12 – PROPOSITION ACHAT TERRAIN CROIX ROUGE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré M. CINQUIN, Président départemental de la Croix Rouge. Ce dernier a indiqué qu'il était envisagé des travaux d'isolation au local de la Croix à PALINGES et que l'association souhaitait, avant d'entreprendre les dépenses, proposer à la commune d'acheter le terrain ou bien en cas de refus qu'elle s'engage à ne pas résilier le bail actuel. Monsieur le Maire, au vu de la rédaction



**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL
MUNICIPAL
DU 23 DECEMBRE 2019**

du bail, dit ne pas être favorable à la cession du terrain et propose au Conseil que la commune s'engage à ne pas résilier le bail actuel dans les années à venir.

Le Conseil Municipal, accepte cette proposition et s'engage à ne pas résilier le bail tant que la Croix Rouge sera présente sur le territoire et que le bien sera entretenu.

13 – ACQUISITION TERRAIN DIGOINE

Monsieur le Maire informe le Conseil, que pour la sécurisation de la voie communale reliant « Digoine » à « Varennes », il a proposé aux propriétaires l'acquisition de la parcelle AT 95. Le terrain étant classé en zone Nr (zone inondable) et grevé d'un emplacement réservé il propose au Conseil de proposer un prix de 2 €/m² avec frais de notaire à la charge de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à engager toutes les formalités nécessaires à ce dossier.

14 - AMORTISSEMENT SUBVENTION TRAVAUX D'EQUIPEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été payé par mandat n° 930 du 27 novembre 2019 au budget communal au « C/ 2041582 subventions d'équipement versées » au SYDESL la somme de 717.02 € représentant un sinistre survenu sur l'éclairage public, lampe 17 rue de l'église, sans tiers identifié. Selon une note de la trésorerie, ces subventions d'équipement doivent être amorties sur une durée maximale de 15 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'amortir cette subvention sur 2 ans à compter du 01 janvier 2020

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS

Aucune question n'a été reçue en mairie.

- DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Décision n°39-2019 : COMMANDE

➤ DECIDE de passer commande, après consultation, auprès de CHAROLLES BOURGOGNE SARL d'une cuve à fuel au prix de 1 775 € HT.

Décision n°40-2019 : CONTRAT REX ROTARY

➤ DECIDE, suite à l'arrêt de Windows 7 au 14 janvier 2020 de signer un nouveau contrat avec REX ROTARY afin de faire évoluer le contrat actuel pour permettre de passer le matériel informatique à Windows 10. Le tarif reste inchangé soit 835 € HT/trimestriel pour un contrat de 63 mois avec 2 copieurs et 3 PC avec maintenance et licence anti-virus.

Décision n°41-2019 : ATTRIBUTION MARCHE CABINET PARAMEDICAL



**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL
MUNICIPAL
DU 23 DECEMBRE 2019**

➤ DECIDE,

LOT 1 – GROS OEUVRE : à l'entreprise SAS LEVITE Fils de Molinet (Allier)

- Tranche ferme : 36 406.86 € HT

LOT 2 – CHARPENTE BOIS : à l'entreprise SAS NOUVELLE NECTOUX de St Pierre de Varennes (Saône-et-Loire)

- Tranche ferme : 12 877.31 € HT

LOT 3 – MENUISERIE EXTERIEURE PVC : à l'entreprise BASSET Ludovic de MONTCHANIN (Saône-et-Loire)

- Tranche ferme : 12 644.00 € HT

LOT 4 – PLATRERIE-ISOLATION-PEINTURE-MENUISERIE INTERIEURE : à l'entreprise LAPANDRY de DIGOIN (Saône-et-Loire)

- Tranche ferme : 21 314.82 € HT

LOT 5 – CARRELAGE-FAIENCE : à l'entreprise CD CERAM de Iguerande (Saône-et-Loire)

- Tranche ferme : 10 394.86 € HT

LOT 6 – CHAUFFAGE –PLOMBERIE- SANITAIRES : à l'entreprise BOUILLOT de Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire)

- Tranche ferme : 6 527.60 € HT

LOT 7 – ELECTRICITE-VENTILATION : à l'entreprise LR ELECTRICITE de Gueugnon (Saône-et-Loire)

- Tranche ferme : 9 850.20 € HT

Décision n°42-2019 : CONVENTION SIEL BLEU et CONTRAT DE SUIVI DES EPANDAGES DES BOUES

Article 1 : CONVENTION SIEL BLEU

➤ DECIDE de signer une convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle du Mille Club avec l'association SIEL BLEU pour l'intervention Gym Prévention Santé Séniors qui a lieu le mercredi de 10h45 à 11h45.

Article 2 : CONTRAT DE SUIVI DES EPANDAGES AGRICOLES DES BOUES D'EPURATION AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Le contrat relatif au suivi agronomique des épandages des boues de la station d'épuration arrivant à échéance le 31 décembre 2019,

➤ DECIDE de signer un nouveau contrat avec la Chambre d'agriculture pour assurer ce suivi pour une durée de 4 ans du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023.



PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL
MUNICIPAL
DU 23 DECEMBRE 2019

– INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil que le bilan d'activité 2018 du SYSDDEL est à leur disposition au secrétariat de mairie

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 10 H 35.